

Le référencement Handi'Stat active **automatiquement** le droit à la gratuité conféré par une Carte Mobilité Inclusion mention Stationnement (CMI-S) ou une Carte Européenne de Stationnement pour personne handicapée (CES) lorsque le véhicule utilisé pour le transport de la personne en situation de handicap stationne sur un emplacement payant de surface.

Il associe une immatriculation et un droit à la gratuité du stationnement afin que le véhicule soit considéré en règle lors des contrôles. *Seule l'immatriculation est référencée et non pas le titulaire de la CMI-S ou CES.*

Le référencement est valable **2 ans**, quelle que soit la date de fin de validité de la CMI-S ou CES. Son titulaire doit procéder au renouvellement exprès auprès de la Ville de Paris et / ou de sa CMI-S ou CES auprès de l'organisme l'ayant délivrée.

Lors du stationnement, la CMI-S ou CES **originale et valide** doit être apposée de manière **visible** derrière le pare-brise.

Le véhicule référencé peut être celui :

1. du titulaire de la CMI-S ou CES, ayant sa résidence principale en Île de France
2. de son accompagnant régulier : conjoint ou pacsé, ascendant de 1^{er} degré ou descendant de 1^{er} degré, ayant également sa résidence principale en Île de France

Attention : dans ces 2 cas, la demande doit être faite **au nom du titulaire de la CMI-S ou CES**

3. d'une association ou entreprise francilienne détentrices de la CMI-S « organisme » au titre de son activité. La demande peut être faite uniquement par courrier

Les documents à fournir sont des copies

Cas n°1 : le véhicule à référencer est celui du titulaire de la CMI-S ou CES

Conditions :

- Le titulaire de la CMI-S ou CES a sa résidence principale en Île de France
- Le véhicule est le sien (y compris véhicule de fonction ou en location)
- Le référencement est possible pour 1 seul véhicule du titulaire de la CMI-S ou CES

| CMI-S ou CES | Résidence principale en Île de France | Véhicule |
|---|---|---|
| <p>Courrier d'accord (notification de décision)</p> <p>établi aux nom et prénom du demandeur</p> <p>et indiquant la date de fin de validité (ou la validité permanente)</p> <p><i>Ce courrier est envoyé par :</i></p> <ul style="list-style-type: none">- <i>la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)</i>- <i>la Direction des Solidarités de la Ville de Paris (DSOL), précédemment Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé (DASES)</i>- <i>l'Office National des Anciens Combattants (ONAC)</i> | <p>Dernier avis d'imposition sur le revenu mentionnant l'adresse de la résidence principale francilienne</p> <p><i>Le montant des revenus peut être masqué</i></p> | <p>Certificat d'immatriculation (ou certificat provisoire d'immatriculation)</p> <p>au nom du demandeur du référencement et à son adresse de résidence principale francilienne (identique à celle du justificatif de domicile)</p> |

Cas particuliers

| | | |
|---|---|--|
| <p>Courrier d'accord manquant</p> <p>→ Le courrier de l'Imprimerie Nationale (envoi de la carte) peut être accepté s'il est fourni avec la CMI-S (dates de validité nécessaires)</p> | <p>Personnes récemment installées en résidence principale en Île de France</p> <p>→ Attestation de titulaire d'un contrat d'énergie de moins de 3 mois (adresse de consommation = résidence principale francilienne)</p> | <p>Véhicule de fonction</p> <p>→ Au nom de l'employeur et attribué à un salarié, accompagné de :</p> <ul style="list-style-type: none">- 1 attestation de l'employeur établissant que le demandeur a un contrat de travail en cours au sein de l'entreprise et que le véhicule considéré est un véhicule de fonction- 1 fiche de paie de moins de 3 mois portant la mention « avantage en nature : voiture » ou la mention « UP » (Utilisation Personnelle) d'une valeur non nulle. <p><i>Les véhicules de fonction des sociétés ou entités unipersonnelles, ainsi que des indépendants et des dirigeants sont inéligibles</i></p> <p>Véhicule de location</p> <p>→ Certificat d'immatriculation du véhicule au nom du loueur</p> <ul style="list-style-type: none">- Contrat de location auprès d'un professionnel dont c'est l'activité principale d'une durée supérieure à 1 mois, indiquant l'immatriculation, les nom, prénom et adresse du locataire (identiques au justificatif de domicile) |
|---|---|--|

Cas n°2 : le véhicule à référencer est celui d'un accompagnant régulier du titulaire de la CMI-S ou CES

Conditions :

- Le titulaire de la CMI-S ou CES a sa résidence principale en Île de France et son accompagnant également
- Le véhicule est celui de l'accompagnant (y compris véhicule de fonction ou en location)
- L'accompagnant est le conjoint ou pacsé, ou un ascendant de 1^{er} degré ou un descendant de 1^{er} degré du titulaire de la CMI-S ou CES
- La demande doit être faite au nom du titulaire de la CMI-S ou CES
- Le référencement est possible pour 1 seul véhicule de l'accompagnant régulier du titulaire de la CMI-S ou CES

| CMI-S ou CES (titulaire) | Résidence principale en Île de France (titulaire de la CMI-S ou CES et son accompagnant) | Véhicule (accompagnant) | Lien de parenté (titulaire de la CMI-S ou CES et son accompagnant) |
|---|---|--|--|
| <p>Courrier d'accord (notification de décision)</p> <p>établi aux nom et prénom du demandeur</p> <p>et indiquant la date de fin de validité (ou la validité permanente)</p> <p><i>Ce courrier est envoyé par :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) - la Direction des Solidarités de la Ville de Paris (DSOL), précédemment Direction de l'Action Sociale de l'Enfance et de la Santé (DASES) - l'Office National des Anciens Combattants (ONAC) | <p>Dernier avis d'imposition sur le revenu mentionnant l'adresse de la résidence principale francilienne</p> <p>du titulaire de la CMI-S et de son accompagnant</p> <p><i>Le montant des revenus peut être masqué</i></p> <p><i>Les adresses du titulaire de la CMI-S ou CES et de son accompagnant peuvent être différentes. Elles doivent être situées en Île de France et constituer des résidences principales.</i></p> | <p>Certificat d'immatriculation (ou certificat provisoire d'immatriculation)</p> <p>au nom du <u>l'accompagnant</u> et à son adresse de résidence principale francilienne (identique à celle du justificatif de domicile)</p> | <p>Livret de famille</p> <p>ou</p> <p>attestation d'enregistrement du PACS</p> |

Cas particuliers

| | | |
|---|---|--|
| <p>Courrier d'accord manquant</p> <p>→ Le courrier de l'Imprimerie Nationale (envoi de la carte) peut être accepté s'il est fourni avec la CMI-S (dates de validité nécessaires)</p> | <p>Personnes récemment installées en résidence principale en Île de France</p> <p>→ Attestation de titulaire d'un contrat d'énergie de moins de 3 mois (adresse de consommation = résidence principale francilienne)</p> | <p>Véhicule de fonction</p> <p>→ Au nom de l'employeur et attribué à un salarié, accompagné de :</p> <ul style="list-style-type: none">- 1 attestation de l'employeur établissant que le demandeur a un contrat de travail en cours au sein de l'entreprise et que le véhicule considéré est un véhicule de fonction- 1 fiche de paie de moins de 3 mois portant la mention « avantage en nature : voiture » ou la mention « UP » (Utilisation Personnelle) d'une valeur non nulle. <p><i>Les véhicules de fonction des sociétés ou entités unipersonnelles, ainsi que des indépendants et des dirigeants sont inéligibles</i></p> <p>Véhicule de location</p> <p>→ Certificat d'immatriculation du véhicule au nom du loueur</p> <ul style="list-style-type: none">- Contrat de location auprès d'un professionnel dont c'est l'activité principale d'une durée supérieure à 1 mois, indiquant l'immatriculation, les nom, prénom et adresse du locataire (identiques au justificatif de domicile) |
|---|---|--|

Cas n°3 : le véhicule à référencer est celui d'une association ou entreprise titulaire d'une CMI-S « organisme » au titre de son activité

Conditions :

- L'association ou l'entreprise a une CMI-S organisme
- Elle a son siège en Île de France
- Le véhicule fait partie de sa flotte

| CMI-S organisme | Domiciliation en Île de France | Véhicules |
|---|--|---|
| <p>- Copies recto / verso des CMI-S organisme en cours de validité</p> <p>- Courriers d'accord (notification de décision)</p> <p>établis aux nom et à l'adresse francilienne de l'association ou entreprise</p> <p><u>et</u> pour les immatriculations concernées</p> <p><u>et</u> indiquant les date de fin de validité (ou la validité permanente)</p> | <p><i>Association :</i></p> <p>Statuts attestant de son adresse francilienne</p> <p><i>Entreprise :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - extrait SIRET de moins de 3 mois attestant de la domiciliation francilienne - extrait K-Bis de moins de 3 mois attestant de l'activité et du nom du gérant | <p>Certificats d'immatriculation (ou certificats provisoires d'immatriculation)</p> <p>au nom de l'association ou entreprise (ou de son président ou gérant)</p> <p>et à son adresse francilienne (identique à celle du justificatif de domiciliation)</p> |